

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/06/2017

Dossier complet le :
19/06/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0127

1. Intitulé du projet

Projet de construction de 230 logements collectifs en accession rue des Brandons/allée des Brandons à Combs-la-Ville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PITCH PROMOTION SNC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Lise LEBLANC, Directeur Général Habitation ILE DE FRANCE

RCS / SIRET

4 2 2 | 9 8 9 | 7 1 5

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°36	L'opération crée une SDP d'environ 13 750 comprise entre 10.000 et 40.000 m ² , ce qui implique la réalisation d'une demande d'étude d'impact au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition des bâtiments existants sur le site (11 bâtiments de logements collectifs) et la création, en une ou deux phases, de 230 logements collectifs répartis en 9 bâtiments collectifs en R+2, R+3 et R+4 sur 2 niveaux de sous-sol.

Des aménagements paysagers seront mis en oeuvre afin de traiter qualitativement les espaces libres.

Les logements seront répartis comme suit :

- Bâtiment A : 26 logements
- Bâtiment B : 26 logements
- Bâtiment C : 24 logements
- Bâtiment D : 28 logements
- Bâtiment E : 29 logements
- Bâtiment F : 27 logements
- Bâtiment G : 29 logements
- Bâtiment H : 24 logements
- Bâtiment I : 18 logements

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à un double objectif : recoudre le tissu urbain entre la ZAC du centre-ville et l'actuelle résidences des Brandons et permettre la reconstruction de cette résidence de logements sociaux dans le souci du relogement des actuels locataires.

Il s'agit de reconstituer l'offre de logements pour les habitants de Combs-la-ville.

Une démarche environnementale forte sera mise en oeuvre. La certification "NF Habitat", délivrée par Cerqual, sera obtenue pour toute l'opération. Les préoccupations relatives à l'intégration de l'environnement, au choix des matériaux, aux chantiers à faibles nuisances, à la gestion de l'énergie, à la gestion de l'eau (y compris les eaux pluviales), ainsi qu'à la gestion des déchets seront traitées avec le plus grand soin. L'objectif énergétique retenu pour l'opération est le respect de la RT2012-10%.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre des certifications visées, une démarche de chantier à faibles nuisances sera mise en oeuvre. Elle sera imposée aux entreprises intervenants sur le chantier, afin de les impliquer contractuellement.

Les enjeux seront notamment de réduire les nuisances inhérentes à tout chantier, comme l'acoustique, les nuisances liées à la qualité de l'air, la production de déchets et la qualité du tri ou encore les risques de pollutions.

La démolition sera réalisée par le propriétaire du terrain avant l'acquisition par Pitch Promotion SNC.

En tout état de cause, les entreprises devront, de part leurs engagements contractuels, veiller à la mise en place de la démarche chantier propre.

La Maîtrise d'Ouvrage, la Maîtrise d'Oeuvre et l'AMO réaliseront tout au long du chantier un contrôle de ce respect.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet aura vocation à accueillir des logements.

Les préoccupations impactant la vie de l'opération seront étudiées avec le plus grand soin afin de limiter, dans la mesure du possible, les éventuels impacts et nuisances générées.

Peuvent notamment être cités les éléments suivants :

- Gestion de l'énergie : Respect de la RT2012 - 10% et maîtrise des consommations avec la mise en place d'équipements économes en énergie
- Gestion des déchets de l'opération : mise en place de locaux déchets à rez-de-chaussée avec un accès direct sur l'extérieur et collecte le long de la voirie centrale
- Gestion des eaux pluviales : l'infiltration à la parcelle "zéro rejet" dans les réseaux sera recherchée. Un calcul de dimensionnement des ouvrages d'infiltration sera réalisée afin de valider leur faisabilité (à ciel ouvert ou puisard). En tout état de cause, le débit de 1 l/s/ha sera respecté par la mise en place le cas échéant de cuves de rétention.

Insertion du projet et parti architectural : La brique et les enduits fins constituent l'essentiel des matériaux utilisés pour la réalisation des façades. Les percements entre bâtiments sont ordonnancés de façon classique et rythment celles-ci afin d'obtenir une ambiance de rue. Les façades sont posées sur un soubassement affirmé à RDC qui supporte trois étages identiques de manière à s'insérer parfaitement dans l'environnement pavillonnaire actuel. Des loggias, des balcons et des terrasses mettront les logements en relation directe avec les jardins plantés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire qui sera déposé en 2018

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière :	10 601 m ²
SDP créée :	13 750 m ²
Nombre de logements :	230 logements
nombre de places de parking :	506 places de parking
Nombre de bâtiments :	9 bâtiments
Hauteur des bâtiments :	R+2, R+3 et R+4

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Combs-la-Ville (77)
Rue des Brandons
Allée des Brandons

Parcelles concernées : 5085, 5086 et
5087

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 55' 86" 73 Lat. 48° 66' 50" 81

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Combs-la-Ville est soumise au "Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Sénart" adopté par le comité Syndical du 15 décembre 2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRi de la vallée de l'Yerres, approuvé par arrêté du 18/06/2012 : le site n'est pas concerné. PPRn (mouvements de terrain) prescrit par arrêté préfectoral du 11/07/2011 : le site peut être concerné par les risques de mouvements de terrains différentiels liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles (risque faible). - Etude de sol réalisée par SOL PROGRES : G2 phase AVP
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Diagnostic de pollution des sols réalisé par SOL PROGRES : G5
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de la nappe de Champigny
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 25 km à l'est du projet (site de l'Yerres).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres évacuées pour la création des sous-sols seront soit réutilisées sur place, soit envoyées en décharge conformément au diagnostic de pollution des sols établi par SOL PROGRES.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de remplacer 11 bâtiments d'habitation collective en R+4 datant des années 70 par d'autres bâtiments de logements neufs. Les incidences sont faibles. Il est à noter cependant que le site sera requalifié via un nouvel aménagement paysager des espaces entre les bâtiments.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Incidence positive sur la présence d'argiles : mise en place d'éléments de fondations adaptées pour limiter les risques de retrait et gonflement - Incidence positive sur une éventuelle pollution des sols : excavation des sols pollués et acheminement vers des centres de traitement appropriés
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone d'aléa faible vis-à-vis du retrait/gonflement des argiles conformément à l'étude de sol G2 AVP établie par SOL PROGRES.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à créer des déplacements ou des trafics. Seule la phase chantier sera susceptible d'en créer. Une charte chantier propre sera appliquée au chantier, ce qui permettra de réduire les éventuel nuisances causées par les déplacements des camions de livraison.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à créer des nuisances sonores particulières. Pour rappel, la destination du terrain reste la même (logements). Seule la phase chantier sera susceptible d'en créer. Une charte chantier propre sera appliquée au chantier, ce qui permettra de réduire les éventuelles nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à créer des vibrations. Seule la phase chantier, via l'utilisation d'engins de chantier, sera susceptible d'en créer, mais de façon classique pour un chantier (pas de spécificité particulière pour ce chantier).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera susceptible de créer des émissions lumineuses propres à l'éclairage des espaces extérieurs. Néanmoins, une vigilance particulière sera portée à la limitation de ces nuisances, conformément aux exigences des certifications visées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux d'assainissement de la commune. Les eaux usées ne seront pas rejetées dans le milieu naturel. Afin de limiter le rejet d'eaux pluviales, l'infiltration sera recherchée. Dans la mesure où l'infiltration serait techniquement impossible, des cuves de rétention seront mises en place afin de respecter un débit de 1 l/s/ha. En tout état de cause, des débourbeurs seront mis en oeuvre avant rejet des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés à l'aménagement (chantier) mais également durant son exploitation (déchets ménagers). Le projet n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux en phase exploitation. Les travaux de démolition et de désamiantage seront réalisés par le propriétaire actuel du site avant acquisition par Pitch Promotion SNC.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a un impact positif sur l'aménagement de la commune de Combs-la-Ville et va permettre de proposer à ses habitants un habitat neuf et un cadre de vie amélioré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des études de sol, de pollution des sols et acoustiques ont été réalisées pour être intégrées au projet. Une démarche de certification NF Habitat et de chantier à faibles nuisances permettra également de limiter les effets négatifs du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des objectifs environnementaux retenus par la Maîtrise d'Ouvrage et de l'attention apportée à la réduction des impacts de l'opération dès le lancement de la phase conception, le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact. De plus, la destination finale reste la même que la destination d'origine (logements). Les principales raisons motivant notre position sont les suivantes :

- Démarche environnementale forte (certification NF Habitat) et objectif énergétique ambitieux (RT2012-10%), Création d'espaces verts qualitatifs ;
- Réalisation en amont d'une Analyse Environnementale de Site (AES, ci-jointe) et Intégration d'un Assistant Environnemental à Maîtrise d'Ouvrage (Bio-Concept Conseil) sur l'ensemble des phases de l'opération jusqu'à livraison.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Analyse Environnementale de Site réalisée par Bio-Concept Conseil - Etude de sol G2 AVP réalisée par SOL PROGRES - Diagnostic de pollution des sols G5 réalisé par SOL PROGRES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

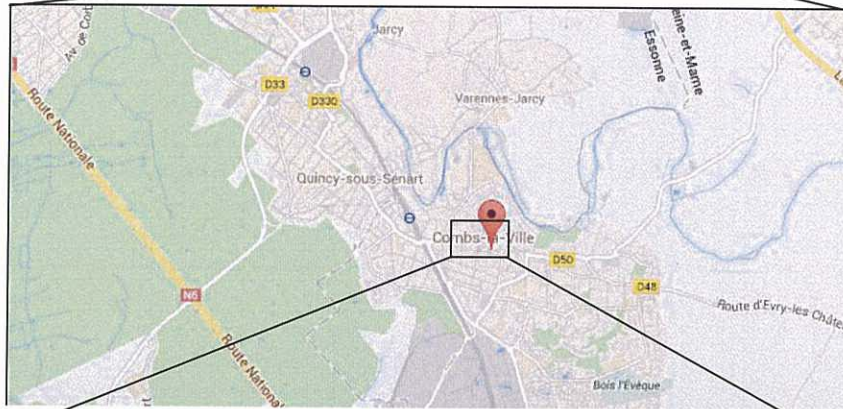
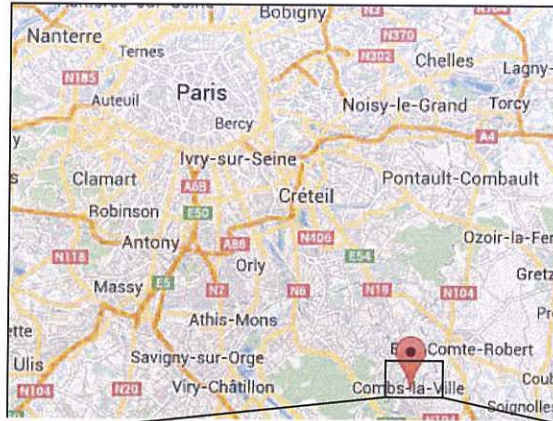
le, 29 mai 2017

Signature

PITCH PROMOTION SNC
6, rue de Penthièvre - 75008 PARIS
Tél. : 01 42 68 33 33 - Fax : 01 42 68 33 30
RC PARIS B 422 989 745
N° TVA FR 25 422 989 745

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Plan de situation



Annexes 3 et 5 : Photographies de la zone d'implantation et des abords du projet



Figure 1 : État du voisinage et de l'existant [Source : Google maps, modifié]



Figure 2 : Positionnement des vues [Fond de cartes : Google Maps, modifié]



Figure 3 : Vue 1 → rue des Brandons [cliché Bio-Concept Conseil]



Figure 4 : Vue 2 → intersection de la rue des brandons et de l'allée des brandons à l'est du terrain de l'opération [cliché Bio-Concept Conseil]



Figure 5 : Vue 3 → allée des brandons côté est du terrain de l'opération [cliché Bio-Concept Conseil]



Figure 6 : Vue 4 → allée des brandons côté sud du terrain de l'opération [cliché Bio-Concept Conseil]



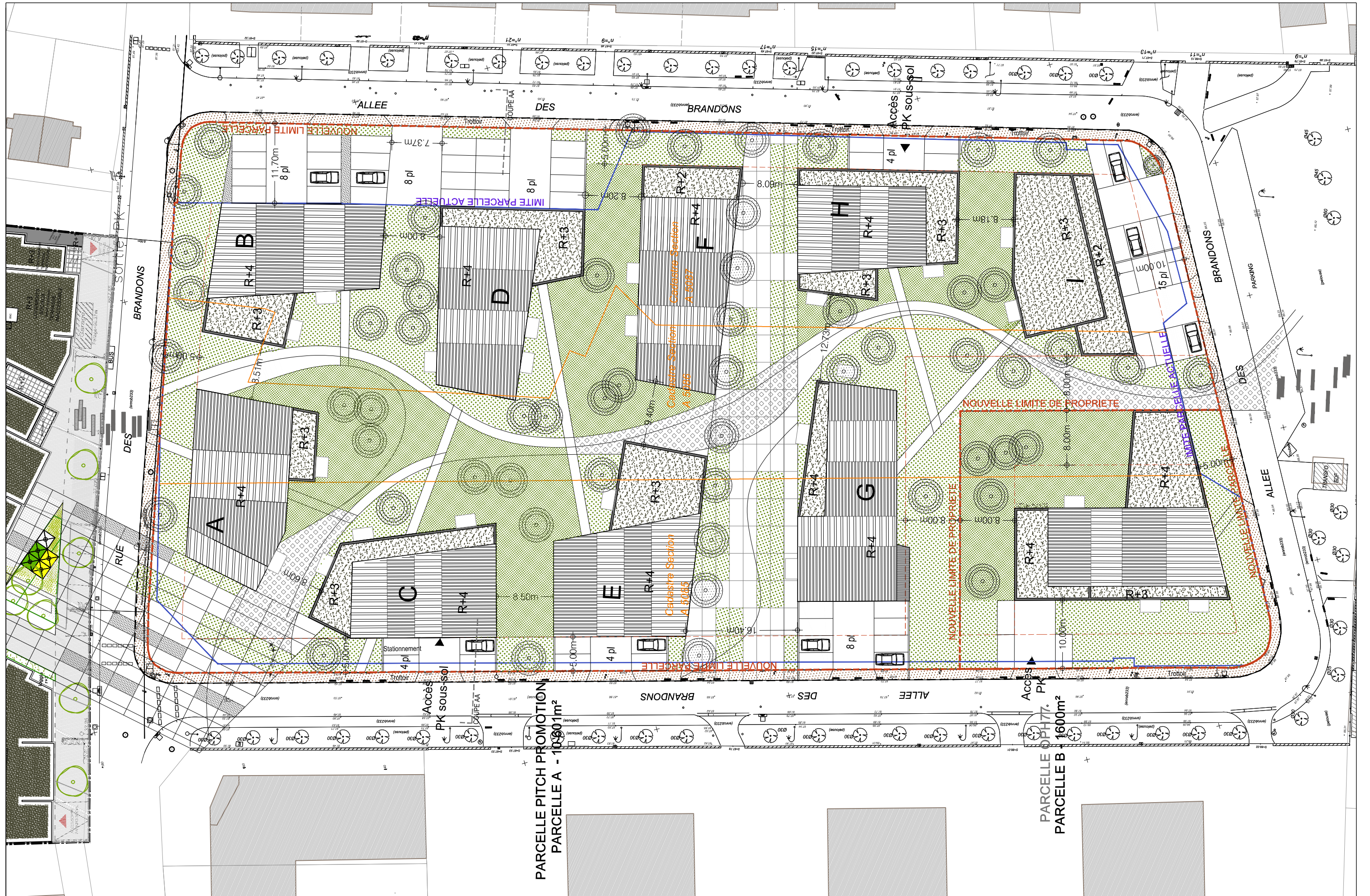
Figure 7 : Vue 5 → allée des brandons côté sud du terrain de l'opération [cliché Bio-Concept Conseil]



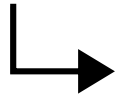
Figure 8 : Vue 6 → allée des brandons côté ouest du terrain de l'opération [cliché Bio-Concept Conseil]



Figure 9 : Vue 7 → habitations situées face au terrain de l'opération côté ouest [cliché Bio-Concept Conseil]



Annexe 6 : carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000



Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000 et ne risque pas d'avoir de quelconques effets sur ces sites protégés.

